

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN

SITUATION AU 6 NOVEMBRE 2023

2.1. BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS 2024

Le 6 novembre 2023, la commission financière a rencontré Madame Ursula Hugi, syndique, et Monsieur Georges-Henri Débois, conseiller communal et responsable du dicastère « Finances et impôts », dans le but d'examiner le budget arrêté par le conseil communal. Madame Hugi et Monsieur Débois ont répondu à toutes nos questions. Certains postes en particulier ont été commentés et des informations complémentaires ont été transmises. La commission financière considère que le budget du compte de résultats 2024 est complet et réaliste.

Toutefois, elle tient à donner quelques précisions à l'assemblée communale sur l'élaboration du budget du compte de résultats 2024. D'une part, les charges liées imposées par l'Etat de Fribourg et les associations de communes ou du district représentent 52 % des charges totales. D'autre part, les nouvelles règles comptables liées aux amortissements selon MCH2 auront un impact financier pendant des années, voire des décennies, en fonction du type d'investissement réalisé. C'est pourquoi, une planification échelonnée et raisonnable des investissements devra impérativement être suivie à l'avenir pour ne pas déséquilibrer les finances communales.

Ce budget prévoit un déficit de CHF 72'801.00, ce qui correspond à 1,50 % du total des charges. La commission financière n'ayant pas d'autres remarques particulières à émettre, elle donne son préavis favorable à l'assemblée communale pour approuver le budget du compte de résultats 2024 tel que présenté par le conseil communal.

Aussi, elle profite de cette occasion pour remercier Madame Ursula Hugi et Monsieur Georges-Henri Débois pour leur disponibilité lors de la séance du 6 novembre dernier. Elle adresse également ses remerciements à l'ensemble du conseil communal ainsi qu'à la boursière communale, Madame Carole Savoy, pour le travail effectué.

2.2. BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2024

En ce qui concerne le budget des investissements 2024, la commission financière émet les commentaires suivants :

2.2.1. Saint-Martin - Route de la Perrausa, mise à neuf de l'adduction d'eau potable, redimensionnement du collecteur eaux claires, déplacement de la canalisation des eaux usées et création d'un trottoir

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et le préavise favorablement.

2.2.2. Saint-Martin – Place du Village et Quartier des Courtes Poses, déplacement, redimensionnement des collecteurs eaux usées et eaux claires et réfection de la route

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et donne son préavis favorable à l'assemblée communale pour l'accepter.

2.2.3. Ecole – Bâtiment 2000, changement des luminaires

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et le préavise favorablement.

2.2.4. Ecole – Bâtiment 2000, création de deux bureaux

La commission financière relève que cet investissement résulte de nouvelles règles imposées par l'Etat de Fribourg. Elle préavise favorablement cette enveloppe budgétaire.

2.2.5. Salle polyvalente, remplacement et installation de sonorisation, projection et éclairage scène

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement si ce n'est le fait qu'à l'avenir la commune pourra peut-être louer davantage la salle polyvalente qui reste sous-utilisée actuellement. Elle préavise favorablement l'investissement proposé.

Saint-Martin, le 4 décembre 2023



La présidente : Catherine Heimann



Le secrétaire : Yannick Aebischer